

Programmation 2014-2020
Région Provence Alpes Côte d'Azur

Présentation des appels à propositions 2016 **FEDER / POIA**

(Fond Européen pour le Développement Economique et Régional)
(Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes)

La Stratégie du PO FEDER FSE

- Préparer les **emplois de demain** en soutenant l'émergence de nouvelles niches à fort potentiel
- Développer l'économie et les services **numériques**
- Investir pour la **transition énergétique**
- Promouvoir une **croissance soutenable**, qui préserve et valorise nos ressources
- Soutenir une **croissance inclusive** qui donne sa chance à chacun
- Accompagner les stratégie urbaines intégrées en faveur des quartiers prioritaires

Maquette FEDER

Axe 1: Recherche Innovation PME (OT1 – PI1a et PI1b)	202 M€ (101 M€)	5 Domaines d'Activités Stratégiques SRI SI
Axe 2: TIC (OT2- PI2a PI2b et PI2c)	86 M€ (43 M€)	Infrastructures TIC Produits usages et services TIC
Axe 3: Transition énergétique -Valorisation durable des ressources	222 M€ (111 M€)	Transition énergétique et écologique Mobilité Urbaine Durable
Axe 4: Inclusion sociale par l'emploi	38 M€ (19 M€)	Emploi - Activités Infra sociales et sanitaires Quartiers prioritaires

Biodiversité, infrastructures vertes et bleues **(PI6d)**

35.7 M€ dont 17.8 M€ de FEDER

- Réduire la pression sur la biodiversité en intervenant sur les trames vertes et bleues
- Réduire les surfaces artificialisées par an : de 9 386 ha/an à 5 000 ha/an.

Actions biodiversité : ciblées sur des espaces urbains et périurbains

Types d'actions : exemples

- Biodiversité et trames vertes : Équipements et travaux, acquisition d'espaces
- Trames bleues : Etudes d'avant-projet et travaux d'investissement continuités écologiques et la restauration physique des cours d'eau

Caractère exemplaire ou innovant, Reproductibilité
Inscription dans une stratégie régionale

Réalisations :

15 ouvrages ; 200km de linéaires de cours d'eau restaurés

Bénéficiaires: Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes, établissements publics, organismes d'études ou de recherche, gestionnaires de réseaux et infrastructures de transports, gestionnaires d'espaces naturels....

1 appel à propositions en cours :

1. trame verte et bleue

Modalités financières

5 M€ FEDER

·Seuil Minimum :

- 50 000 € de coût total pour les études,
- 100 000 € de coût total pour les autres projets

·Une avance, limitée à hauteur de 30% du FEDER, peut être accordée dans certains cas, uniquement pour les porteurs non publics, selon la capacité administrative et financière du porteur de projet, et sur proposition du service instructeur

Types d'actions visées

- Equipements et travaux, y compris étude préalable favorisant les continuités et la perméabilité des infrastructures linéaires. Les études d'avant projet éligibles que si susceptibles de déboucher sur des travaux.
- Travaux d'ouverture de liaisons piétonnes végétalisées sur trames vertes urbaines et périurbaines
- Acquisition d'espace avec intérêt écologique reconnu et nécessaire à la restauration d'une continuité écologique
- Opération permettant de réduire la mortalité faunistique le long des réseaux et de porter à connaissance les enjeux vis-à-vis des aménageurs
- Investissement pour la gestion de l'accueil du public et ayant un impact favorable sur la biodiversité

Actions biodiversité : ciblées sur les territoires à enjeux du SRCE (aire urbaine d'Avignon, aire toulonnaise, pourtour de l'Etang-de-Berre...) et sur les espaces urbains et périurbains.

Modalités financières

5 M€ FEDER

Seuil Minimum :

- 50 000 € de coût total pour les études,
- 100 000 € de coût total pour les autres projets

Une avance, limitée à hauteur de 30% du FEDER, peut être accordée dans certains cas, uniquement pour les porteurs non publics, selon la capacité administrative et financière du porteur de projet, et sur proposition du service instructeur

Types d'actions visées

- Etudes d'avant-projet et travaux d'investissement ayant une issue directement opérationnelle sur les continuités écologiques et la restauration physique des cours d'eau : *effacement de seuils, équipements de seuils (passes à poissons), gestion du transit sédimentaire, ainsi que les travaux connexes nécessaires à la réalisation et à la pérennité du projet, projets de restauration de la morphologie, reméandrage, restauration de la connectivité des berges, du faciès méditerranéen, opérations de reconquête de l'espace de mobilité des cours d'eau (exemple des rivières en tresse : Durance, Buëch, Bléone, Asse...), restauration des zones humides, projets faisant appel à du génie végétal...*
- Les études d'avant projets ne seront éligibles que si elles sont susceptibles de déboucher sur un ouvrage financé sur le programme opérationnel

Exigences administratives et financières

- Capacité financière du porteur de projet : solvabilité, indépendance financière, capacité d'autofinancement.
- Existence d'une comptabilité analytique : oui/ non/ engagement à la mettre en place.
- Moyens humains dédiés à la gestion du dossier.

Performance financière du PO

- Contribution au cadre de performance : Potentiel de certification,
- Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés (sur la base des coûts de référence)
- Degré de contribution à l'indicateur de réalisation : nombre d'ouvrage de restauration de continuité écologique

Critères relatifs à la contribution du projet aux objectifs du PO

- Contribution aux **stratégies régionales** : Stratégie globale Biodiversité, Schéma régional de Cohérence écologique Localisation en zone périurbaine, SAGE, plan de gestion, contrats de milieux, SOURSE, trame bleue, SDAGE
- Contribution du projet à **l'amélioration du fonctionnement naturel d'un milieu aquatique**
- Contribution à la **réduction de la pression sur la biodiversité**
- Contribution au principe de **développement durable**
- Contribution aux principes transversaux **d'égalité des chances et non-discrimination, et d'égalité entre les femmes et les hommes**

Critères relatifs à la qualité du projet

- localisé sur un des **territoires à enjeux** identifiés dans les documents stratégiques
- visant des **réalisations exemplaires, innovantes** ayant un caractère **reproductible**
- inscrit dans une **démarche locale concertée**
- Pertinence de la **solution technique** retenue (choix de la méthode retenue au regard des options éventuelles...)

4 dossiers reçus à la date du 29/02/2016

1/ Mairie d'Aix en Provence

Actions visant à réduire la pression sur la biodiversité dans la trame verte et bleue (630 000 €)

2/ Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone

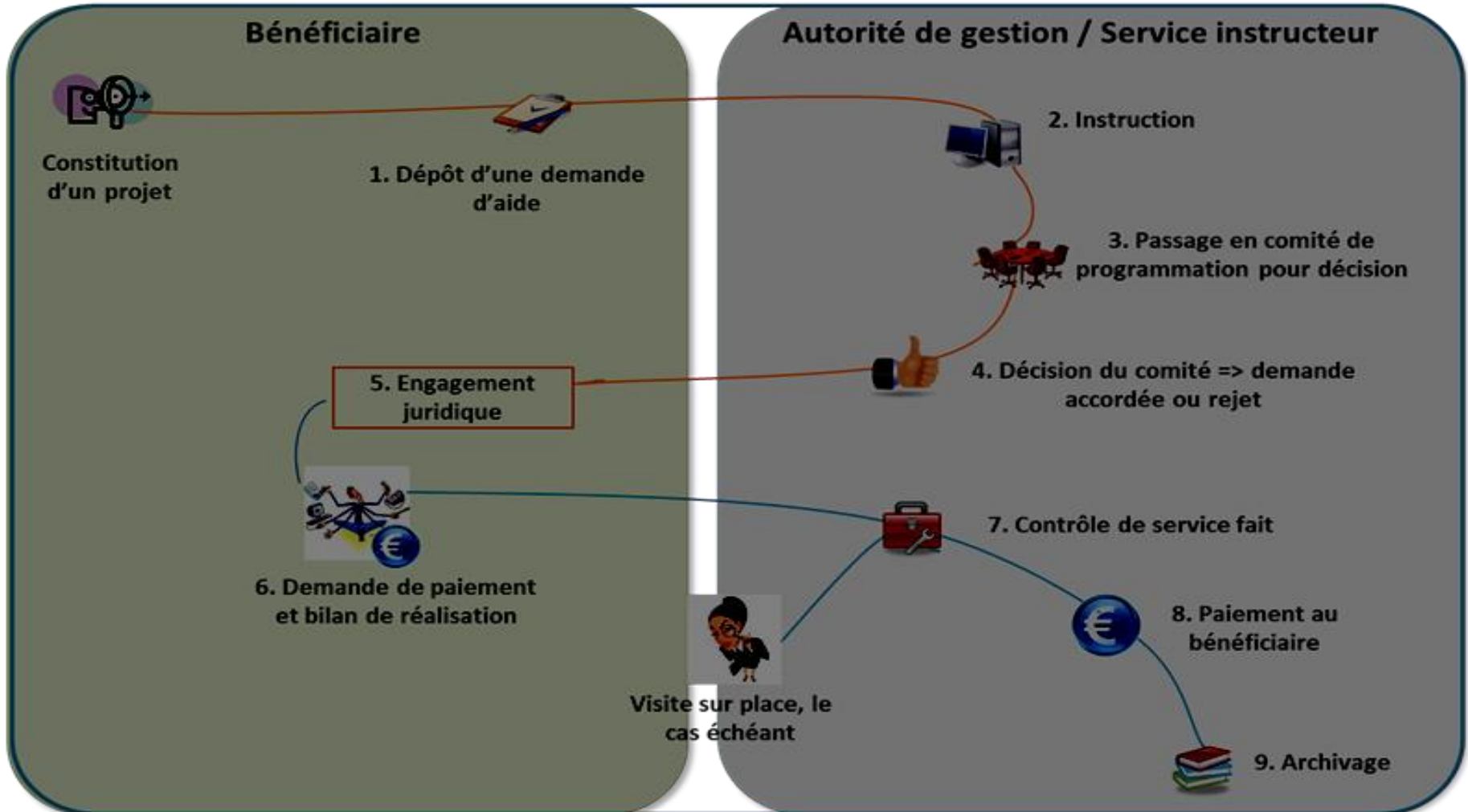
Aménagement du seuil du Grand pont de la Bléone (1 700 000 €)

3/ Conseil départemental du Var

Projet de renaturation de la zone humide du Plan et préservation durable de la biodiversité – communes de La Garde et du Pradet (6 500 000 €)

4/ Parc naturel régional du Verdon

Restauration hydromorphologique du Colostre – Aménagement de seuils - Phase 1 (1 265 850 €)



Calendrier

PI6d/ Trame verte et bleue

Les dossiers complets, reçus au Conseil régional avant le 29 avril 2016,
sous réserve de la transmission des pièces complémentaires jugées nécessaires à
l'instruction,
seront sélectionnés lors du **Comité Régional de Programmation**

- **du 14 octobre 2016**

Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes

POIA 2014-2020

POIA 2014-2020: La stratégie inter régionale

AXE 1: «Protéger et valoriser les Ressources Alpines pour un développement durable des territoires de montagne»

- **Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel (PI6c) :** Diversification des activités touristiques (tourisme d'été et en intersaison) /Consolidation des espaces de moyenne montagne.
- **Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines (PI6d) :** Maintien des espèces

/Protection des espaces et des continuités écologiques.

AXE 2: «Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction»

- **Accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement (PI3d)**

AXE 3: «Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels»

- **Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif (PI5b)**

Axe 1: «Protéger et valoriser les Ressources Alpines pour un développement durable des territoires de montagne» (OS2)

Biodiversité et continuités écologiques

- **Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines (PI6d):** Protection accrue de la biodiversité alpine: espèces et habitats emblématiques du massif.
- *7.6 M€ dont 3,8 M€ FEDER*

- Gestion patrimoniale et fonctionnelle des milieux et des espèces: production et gestion de la connaissance, investissements de restauration et de conservation des habitats.
- Soutien à l'ingénierie et animation pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie territoriale sur la biodiversité.

Bénéficiaires cibles: Collectivités et groupements, gestionnaires d'espaces naturels, parcs, associations..

Appel (OS2) «Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines»

Modalités financières

AAP 2016 : **1.5 millions d'euros de FEDER**

Ne sont pas éligibles, les projets mobilisant moins de 25 000 euros de FEDER pour les études et 50 000 euros de FEDER pour les travaux.

Pour être éligibles, les opérations prévues dans le projet doivent être réalisées dans la zone couverte par le programme, c'est-à-dire le territoire du massif des Alpes.

Types d'actions visées

- Production et gestion de connaissances (inventaires naturalistes, programmes de recherche, outils d'observation visant la production de données, leur validation, leur regroupement, leur traitement référentiel, leur mise à disposition)
- Investissement de restauration et de conservation des habitats
- Autres investissements en faveur du maintien et/ou de la réintroduction d'espèces

Critères relatifs aux exigences administratives et financières du programme

- Capacité financière du porteur de projet : solvabilité, indépendance financière, capacité d'autofinancement
- Existence d'une comptabilité analytique : oui/ non/ engagement à la mettre en place
- Moyens humains dédiés à la gestion du dossier

Critères relatifs à la performance financière du PO

- Contribution du projet au cadre de performance : potentiel de certification, nombre de programme d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenu
- Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés
- Contribution aux autres indicateurs de réalisation : nombre d'ouvrages de restauration des continuités soutenus ; nombre de plans d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus

Critères relatifs à la contribution du projet aux objectifs du PO

- Contribution à la **diminution du nombre d'espèces alpines et habitats menacés**
- **Valeur ajoutée inter régionale**
- Respect des **priorités transversales** (égalité hommes-femmes / développement durable / lutte contre les discriminations)

Critères relatifs à la qualité du projet

- Caractère **innovant** du projet
- **Localisation** sur un **Espace Valléen**
- Contribution à la **protection/restauration des milieux humides**
- Contribution à la **régulation** de la **pression anthropique** lors des périodes de fortes fréquentations touristiques

Calendrier

Les dossiers complets, transmis au Conseil régional au plus tard le 29 avril 2016
(le cachet de la poste faisant foi),
sous réserve de la transmission des pièces complémentaires jugées nécessaires
à l'instruction,
seront sélectionnés lors du **Comité Régional de Programmation**
du 14 Octobre 2016.